



## Programme de subventions à la découverte

### Instructions à l'intention des évaluatrices et évaluateurs externes

- Comment les rapports des évaluatrices et évaluateurs externes sont utilisés
- Comment évaluer une demande
- Critères de sélection
- À éviter
- Renseignements supplémentaires
- Comment avoir accès à la demande et remplir votre rapport

### Comment les rapports des évaluatrices et évaluateurs externes sont utilisés

Du fait qu'ils connaissent particulièrement bien un domaine de recherche ou une technique en particulier, les évaluatrices et évaluateurs externes contribuent à une évaluation approfondie des demandes dans leur domaine d'expertise. Au cours des délibérations, les membres du groupe d'évaluation examinent les rapports reçus en lien avec une demande de subvention et en discutent.

Les rapports des évaluatrices et évaluateurs externes sont considérés comme des renseignements personnels des personnes candidates au sens de l'article 3 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. C'est pourquoi, à la fin du concours, le CRSNG transmet à chaque personne candidate les rapports la concernant, en prenant soin de ne pas lui communiquer le nom et les identifiants des évaluatrices et évaluateurs et des tierces parties (par exemple, d'autres personnes candidates ou chercheuses ou chercheurs). Les rapports des évaluatrices et évaluateurs externes n'appartiennent pas à ces personnes et doivent par conséquent être détruits de façon sûre une fois qu'ils ont été présentés (par exemple, en déchiquetant les documents papier ou en supprimant de façon permanente les fichiers électroniques).



## Comment évaluer une demande

À l'aide du rapport de l'évaluatrice ou évaluateur externe, faites part de vos commentaires au regard des critères d'évaluation décrits ci-après. Évaluez chaque point, en expliquant vos propos et les éléments qui vous ont mené à vos conclusions. Tenez-vous-en aux renseignements contenus dans les documents relatifs à la demande, c'est-à-dire la demande, le CV commun canadien (CVC), les échantillons de contributions à la recherche et, s'il y a lieu, l'attestation concernant les contributions à la recherche de nature confidentielle.

L'intégrité du processus d'évaluation par les pairs dépend de la rigueur des évaluations.

L'évaluation doit être :

- **juste**, respectueuse, uniforme et appropriée;
- **informative**, claire, détaillée, constructive et bien justifiée;
- **présentée dans un langage neutre et inclusif** (p. ex., termes collectifs ainsi que pronoms, termes et adjectifs épiciques) : Le rapport ne doit contenir aucune formulation ou expression qui véhicule des préjugés, des stéréotypes ou des propos discriminatoires envers des personnes, des groupes ou leur établissement.

## Critères de sélection

**Mérite de la proposition** : La proposition doit présenter clairement les objectifs du **programme de recherche** proposé en sciences naturelles et en génie. Le programme de recherche proposé doit comporter des objectifs de recherche à long terme au lieu d'un seul projet ou d'une série de projets à court terme.

Décrivez les forces et les faiblesses de la proposition en ce qui concerne :

- l'originalité et le caractère novateur de la proposition, et la mesure dans laquelle la recherche est susceptible d'aborder des concepts et des pistes de recherche nouveaux;
- l'importance des travaux et les contributions prévues à la recherche, et les possibilités de répercussions;

- la clarté et la portée des objectifs à court et à long terme du programme de recherche, la méthodologie et la faisabilité;
- la prise en compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans le processus de recherche (p. ex., les questions de recherche, la conception de l'étude, la méthodologie, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des résultats), le cas échéant. Pour en savoir plus, consultez la section [Considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion à chaque étape du processus de recherche](#) du *Guide du CRSNG pour la prise en compte des considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche*.

## À éviter

- Ne vous identifiez pas ou n'identifiez pas d'autres personnes candidates ou chercheuses ou chercheurs dans les commentaires.
- Ne tenez pas compte des renseignements qui ne figurent pas dans les documents relatifs à la demande. Il incombe à la personne candidate de présenter des renseignements complets et suffisants.
- Ne formulez pas de commentaires vagues ou brefs, ou qui pourraient être jugés sarcastiques ou inappropriés.
- Ne formulez pas de commentaires exagérément positifs ou négatifs qui ne sont pas liés aux documents relatifs à la demande.
- Méfiez-vous des préjugés inconscients, qui peuvent avoir trait à une école de pensée, à la recherche fondamentale par opposition à la recherche appliquée, à certaines sous-disciplines, aux domaines de recherche ou aux approches, à la taille ou à la réputation d'un établissement, à l'âge, aux préférences personnelles, au sexe ou au genre d'une personne candidate. Pour en savoir plus, consultez le [module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#).



## Renseignements supplémentaires

### Renseignements contextuels sur les subventions à la découverte

Le Programme de subventions à la découverte du CRSNG favorise l'excellence en recherche en appuyant les travaux de chercheuses et chercheurs universitaires à la fine pointe des sciences et du génie au Canada et à l'extérieur du pays. Il permet en outre d'assurer un milieu dynamique pour la formation de la prochaine génération de chercheuses et chercheurs. Les subventions à la découverte sont une « aide à la recherche » et ne visent pas à couvrir la totalité des coûts de recherche des chercheuses et chercheurs. De plus, elles représentent une source importante de financement de la recherche dans les universités canadiennes et constituent le fondement d'une grande partie des efforts de recherche en sciences naturelles et en génie au Canada. Ces subventions ne couvrent que les coûts directs de la recherche. Le salaire des chercheuses et chercheurs et les coûts indirects sont couverts par d'autres mécanismes. Contrairement aux programmes de subventions qui appuient des projets précis, le Programme de subventions à la découverte fournit un soutien aux chercheuses et chercheurs universitaires pour un programme de recherche à long terme. La durée d'une subvention à la découverte est habituellement de cinq ans.

### Conflits d'intérêts et confidentialité

Les évaluatrices et évaluateurs externes ne doivent pas être en conflit d'intérêts. Il est important que vous respectiez les exigences énoncées dans l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité pour les membres des comités d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs](#) (« l'Accord »). Si vous n'êtes pas en mesure de respecter les exigences, vous devez refuser de participer au processus d'évaluation. Communiquez avec nous dès que possible si vous constatez un conflit.

Comme il est indiqué dans l'[Accord](#), il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel lorsqu'une ou un membre de comité d'évaluation, une évaluatrice ou un évaluateur externe ou une observatrice ou un observateur :

- pourrait recevoir un avantage professionnel ou personnel résultant de la possibilité ou du programme de financement ou d'une demande qui fait l'objet d'une évaluation;
- entretient une relation professionnelle ou personnelle avec une personne candidate ou l'établissement de cette personne;
- a un intérêt financier direct ou indirect dans une possibilité ou une demande qui fait l'objet d'une évaluation.

Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'une ou un membre de comité d'évaluation, une évaluatrice ou un évaluateur externe ou une observatrice ou un observateur :

- est une ou un proche d'une personne candidate ou a une relation personnelle avec une personne candidate;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la demande;
- a depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec les personnes candidates;
- a une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise des personnes candidates, notamment des hôpitaux de recherche et des instituts de recherche;
- a une affiliation professionnelle étroite avec une personne candidate si l'une des situations suivantes est survenue au cours des **six dernières années** :
  - avoir des interactions fréquentes et régulières avec une personne candidate dans le cadre de fonctions exercées au sein d'un même département, d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise;
  - avoir été la superviseure ou le superviseur ou la ou le stagiaire d'une personne candidate;



- avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec la personne candidate ou prévoir le faire très bientôt;
- travailler pour l'établissement demandeur;
- estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la demande.

Conformément à l'[Accord](#), les documents d'évaluation doivent être entreposés de façon sécuritaire afin d'empêcher tout accès non autorisé. Lorsque ces documents ne sont plus nécessaires, les membres doivent les détruire de façon sûre.

### **Allégations de violation des politiques**

Il faut traiter les allégations de violation des politiques, telles qu'elles sont décrites dans le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche \(2021\)](#), à l'extérieur du processus d'évaluation par les pairs. Si, au cours de l'évaluation d'une demande, vous croyez avoir relevé un cas qui pourrait faire l'objet d'une allégation de violation des politiques, veuillez le signaler au personnel du CRSNG chargé du programme. Votre rapport d'évaluation externe devrait porter uniquement sur la demande que vous avez évaluée en fonction des critères de sélection. Il ne devrait pas faire mention de présumées violations de politiques.

### **Collecte et utilisation des renseignements personnels**

Les renseignements que vous transmettez sont recueillis en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* et sont conservés dans les banques de données du CRSNG décrites dans [Info Source](#). On donne des précisions sur l'utilisation et la divulgation de ces renseignements dans la section [Utilisation et divulgation des renseignements personnels fournis au CRSNG](#). Les renseignements personnels sont utilisés conformément à la [Loi sur l'accès à l'information](#) et la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Dans le cadre de son engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) décrit dans le [Plan d'action des trois organismes pour l'EDI](#), le CRSNG demande à tous les candidats, cocandidats, membres de comités et évaluateurs externes de répondre à un questionnaire de déclaration volontaire. Veuillez noter que le questionnaire a été mis



à jour en 2021 et comprend davantage de questions et de choix de réponse. D'autres aspects de la diversité pourraient y être ajoutés ultérieurement.

Vous êtes tenu de répondre au questionnaire, mais vous pouvez sélectionner l'option « Je préfère ne pas répondre » pour chaque question. Les réponses aux questions permettront au CRSNG de mieux comprendre la diversité de ses évaluateurs. Si vous avez des questions, veuillez consulter la [foire aux questions concernant le Formulaire de déclaration volontaire](#). Vous pouvez transmettre vos commentaires ou suggestions sur la collecte de données de déclaration volontaire à l'adresse [nseequity-equitesng@nserc-crsng.gc.ca](mailto:nseequity-equitesng@nserc-crsng.gc.ca).

### Ressources

- [Objectifs du Programme de subventions à la découverte](#)
- [Lignes directrices sur l'évaluation des contributions à la recherche, à la formation et au mentorat](#)
- [Guide du CRSNG pour la prise en compte des considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche](#)
- [Manuel d'évaluation par les pairs – Subventions à la découverte](#)
- [Module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#)

## Comment avoir accès à la demande et remplir le rapport d'évaluation

Les évaluatrices et évaluateurs externes ont accès aux documents relatifs aux demandes à partir de l'extranet, site Web sécurisé du CRSNG. Une fois que vous aurez accepté de faire l'évaluation d'une demande, vous recevrez un courriel vous expliquant la marche à suivre pour accéder à l'extranet. Ouvrez une session dans le site, puis sélectionnez le groupe d'évaluation en lien avec la demande (vous trouverez cette information dans l'invitation que vous avez reçue par courriel) à partir de la liste située à la droite de l'écran.

Le système affichera une page contenant des liens pour voir la demande, remplir le rapport d'évaluation et consulter une foire aux questions renfermant de l'information technique plus détaillée.



### **Navigateurs pris en charge par l'extranet**

- Microsoft Edge
- Dernière version non bêta et stable de Chrome
- Dernière version non bêta et stable de Firefox